

1.

Débitrice: **Grandes Ventes Sàrl**, Ch. du Coteau 21,
Les Tuilleries, **1422 Grandson**
2.

Déclaration de faillite: 07.02.2008
3.

Suspension de faillite: 15.05.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.06.2008
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Commerce de tout bien

Office des faillites Yverdon-Orbe-La Vallée-Grandson
1400 Yverdon-les-Bains

(00303091)